

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022 à 20h30
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 14 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 7 avril 2022

PRESENTS : IDRAC Francis, ROQUIGNY Martine, DUPOUX Jean-Luc, COLLIN Delphine, NINARD Yannick, SAINTE-LIVRADE Régine, VERDIE Jean-Marc, VIDAL Marylin, TANCOGNE Bernard, NICOLAS Claire, BIGNEBAT Jacques, THULLIEZ Angèle, SABATHIER Pierre, LARRUE-BOIZIOT Géraldine, TOUZET Denise, AUTIPOUT Blandine, BIZARD Eric, BONNET Dominique, PETRUS Denis, COSTE Didier, MARIETTE Estelle,

PROCURATIONS : VAZQUEZ Fabien à DUPOUX Jean-Luc, BOLLA Frédéric à BIGNEBAT Jacques, CZAPLICKI Thierry à NINARD Yannick, DUBOSC Patrick à THULLIEZ Angèle, COHEN Géraldine à BIZARD Eric, FURLAN Vanessa à PETRUS Denis,

ABSENTS : HECKMANN-RADEGONDE Brigitte, LANDO Marylène

SECRETAIRE : BIZARD Eric

B. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE de l'installation de Madame MARIETTE Estelle en qualité de conseillère municipale.

C. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE, par 20 voix pour et 7 contre dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022.

D. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE PREND ACTE des décisions prises.

E. COMMISSION DROIT DE PREEMPTION

Suite à la démission de Monsieur GOOR François, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNE Madame MARIETTE Estelle, membre représentant l'opposition au sein de la commission droit de préemption.

F. COMMISSION TRAVAUX GRANDS EQUIPEMENTS

Suite à la démission de Monsieur GOOR François, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DESIGNE Monsieur BIZARD Eric, membre représentant l'opposition au sein de la commission travaux grands équipements

G. FINANCES

3. COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 20 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle, DECLARE que le Compte de Gestion relatif au budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

4. COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'eau dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

5. COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

6. COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des pompes funèbres dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

7. COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECLARE que le compte de gestion relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

M. Le Maire quitte la séance.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE ABSOLUE par 19 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget Principal de la Commune.

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget annexe du service de l'eau.

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget annexe du service de l'assainissement.

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget annexe des Pompes Funèbres Municipales.

12. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2021 relatif au Budget annexe panneaux photovoltaïques.

M. Le Maire rejoint la séance.

13. AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE, par 20 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle AFFECTE au Budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

14. AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE AFFECTE au Budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

15. AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2022, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

16. AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2022, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

17. AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 - BUDGET ANNEXE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AFFECTE au Budget pour 2022 le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

18. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 20 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle APPROUVE le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022.

19. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 20 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau pour l'exercice 2022.

20. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 20 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2022.

21. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe du service des pompes funèbres municipales pour l'exercice 2022.

22. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2022.

23. IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPLIQUE pour l'année 2022 ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales, **Taxe foncière sur les propriétés bâties = 73,29 %** et **Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 129,89 %**

24. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, (M. NINARD ayant quitté la séance) A L'UNANIMITE ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à l'amicale des employés de la commune (3 000 €), à CINE 32 (12 679 €) et à quand mes parents travaillent (150 €), AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions et DIT que les crédits sont prévus sur le budget principal 2022 de la commune au chapitre 65.

25. SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT EN UKRAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ABONDE le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) destiné à apporter une aide d'urgence aux victimes du conflit en Ukraine, pour un montant de 9 072 euros (1 euro/habitant) ; et DIT que les crédits seront prévus sur le budget supplémentaire 2022.

H. SCOLAIRE

26. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES EXTERIEURES DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UNE DEROGATION POUR FREQUENTER LES ECOLES PUBLIQUES DE L'ISLE JOURDAIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE la contribution financière à la somme de 1.843,00 Euros par élève de l'école maternelle et de 739,00 Euros pour un élève de l'école élémentaire, pour l'année scolaire 2021-2022, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et CHARGE Monsieur le Maire à assurer l'application de cette contribution financière auprès des communes et EPCI concernés.

27. ECOLE PRIVEE LE CLOS FLEURI - Participation Frais de Fonctionnement 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND acte du montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Clos Fleuri pour l'année scolaire 2021/2022, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les conditions financières et administratives et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

I. SPORT

28. ROUTE D'OCCITANIE – Convention d'organisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE les termes de la convention précitée jointe à la présente, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces y afférentes, ATTRIBUE à l'association « la Route d'Occitanie » une subvention de 35.000,00 € correspondant au montant de l'engagement nécessaire à l'organisation de l'épreuve cycliste étape d'arrivée, le jeudi 16 juin 2022, DIT que le montant de la participation financière est inscrit au budget supplémentaire 2022 de la Commune ; et SOLLICITE de la part de La Région Occitanie, du Conseil Départemental du Gers et de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, les subventions les plus élevées possibles pour pouvoir financer cette manifestation exceptionnelle pour la commune de L'Isle Jourdain, le Département et la Région.

29. DEMANDE DE LABELLISATION « Terres de Jeux » (PARIS 2024)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'ACTER ET PROMOUVOIR sa politique en faveur du sport à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, DEMANDE la labellisation « Terre de Jeux 2024 », AUTORISE le Maire à viser les documents nécessaires à la labellisation (candidature en ligne) dont la nomination d'un référent (élu ou technique) qui sera l'interlocuteur du territoire pour ce label, et NOMME un référent.

J. URBANISME

30. ENEDIS – BI 0459 – Convention de servitudes

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les conventions précitées, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces dites conventions et toutes les pièces y afférentes.

31. REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE A L'ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT EMBLADÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE de rembourser l'association syndicale du lotissement Embladé pour un montant de 85,17 € TTC les factures EDF relative à l'éclairage public du lotissement Embladé et DIT que les crédits sont prévus au chapitre 011 du Budget Primitif 2022.

K. ENVIRONNEMENT

32. CAUE – Adhésion 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 20 voix pour et 7 abstentions dont M. BIZARD Eric, Mme BONNET Dominique, M. PETRUS Denis, Mme COHEN Dominique ayant donné procuration à BIZARD Eric, M. COSTE Didier, Mme FURLAN Vanessa ayant donné procuration à M. PETRUS Denis et Mme MARIETTE Estelle, APPROUVE l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Gers pour l'année 2022, ACCEPTE de payer la cotisation fixée à 1.500,00 €, et DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2022.

L. RESSOURCES HUMAINES

33. RESSOURCES HUMAINES Régime indemnitaire RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – Complément à la délibération du 8 décembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, INTEGRE le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux au bénéfice du RIFSEEP et FIXE les montants et plafonds annuels réglementaires

34. INSTAURATION DE L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE le versement du « forfait télétravail » aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé qui télé-travaillent dans les conditions définies par la délibération ayant instauré le télétravail susvisé, PRECISE que le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2.5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an. Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente. et INDIQUE que le forfait télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle. Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Le 19 avril 2022

LE MAIRE – Francis IDRAC